



Envoyé en préfecture le 30/01/2017

Reçu en préfecture le 30/01/2017

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20170117-2017\_01\_15-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-15

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Désignation des membres de la commission communautaire permanente « *Enfance et affaires scolaires* ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Il convient ainsi de désigner 19 membres, Conseillers Communautaires ou Municipaux des 7 communes, dont au moins 20 % de Conseillers Communautaires, pour siéger à la Commission « *Enfance et affaires scolaires* » :

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant à la commission :

**Commission « Enfance et affaires scolaires », composée de 19 membres.**

Mme Nathalie FROUX, Mr Gaël VERRIER (Ardon), Mme Astrid MALAWKA, Mr Gilles BILLIOT (Jouy-le-Potier), Mmes Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MENARD, Isabelle FIDALGO, Véronique DALLEAU, Mrs Vincent CALVO, Dominique DESSAGNES (La Ferté Saint-Aubin), Mme Dominique DRUPT, Mr Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Mmes Stéphanie CHARRON, Carole LANDRY, Mr Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Mmes Marie-France PICHARD, Marie-Annick VATZ (Ménestreau-en-Villette), Mme Muriel MARTIN et Mr Jean-Marc PERRUCHÉ (Sennely).

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE